

**Décret exécutif n° 05-427 du 5 Chaoual 1426 correspondant au 7 novembre 2005 modifiant et complétant le décret exécutif n° 2000-146 du 25 Rabie El Aouel 1421 correspondant au 28 juin 2000 portant organisation de l'administration centrale du ministère des affaires religieuses et des habous.**

— — — —

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des affaires religieuses et des wakfs ;

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu le décret présidentiel n° 04-136 du 29 Safar 1425 correspondant au 19 avril 2004 portant nomination du Chef du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 05-161 du 22 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 1er mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 89-99 du 27 juin 1989 fixant les attributions du ministre des affaires religieuses ;

Vu le décret exécutif n° 2000-146 du 25 Rabie El Aouel 1421 correspondant au 28 juin 2000 portant organisation de l'administration centrale du ministère des affaires religieuses et des habous ;

#### **Décète :**

Article 1er. — Le présent décret a pour objet de modifier et de compléter certaines dispositions du décret exécutif n° 2000-146 du 25 Rabie El Aouel 1421 correspondant au 28 juin 2000 portant organisation de l'administration centrale du ministère des affaires religieuses et des habous.

Art. 2. — *L'article 1er* du décret exécutif n° 2000-146 du 25 Rabie El Aouel 1421 correspondant au 28 juin 2000, susvisé, est modifié, complété et rédigé comme suit :

*"Article 1er.* — Sous l'autorité du ministre, l'administration centrale du ministère des affaires religieuses et des wakfs comprend :

#### **Les structures suivantes :**

- .....
- la direction des wakfs, de la zakat, du pèlerinage et de la Omra ;
- .....
- .....
- .....
- la direction des études juridiques et de la coopération".

Art. 3. — *L'article 3* du décret exécutif n° 2000-146 du 25 Rabie El Aouel 1421 correspondant au 28 juin 2000, susvisé, est modifié, complété et rédigé comme suit :

*"Art. 3.* — La direction des wakfs, de la zakat, du pèlerinage et de la Omra, chargée :

- de rechercher les biens wakfs, les enregistrer, en assurer la publicité et les recenser ;
- de superviser la collecte et la distribution des recettes de la zakat et d'en déterminer les modes de dépense ;
- d'élaborer les programmes liés à l'administration, à l'investissement des biens wakfs et à leur développement ;
- de suivre le recouvrement des recettes des biens wakfs, et d'en déterminer les modes de dépense ;
- d'améliorer la gestion financière et comptable des biens wakfs et de la zakat ;
- d'élaborer les programmes de sensibilisation et d'encouragement à l'acte de constitution du bien wakf et au devoir de la zakat ;
- d'élaborer les marchés et conventions relatifs aux biens wakfs et d'assurer le suivi de leur exécution ;
- d'assurer le secrétariat de la commission des biens wakfs ;
- de superviser l'opération de préparation et d'organisation de la saison de pèlerinage et son évaluation ;
- d'assurer le secrétariat de la commission nationale de pèlerinage ;
- d'assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation de l'action des agences touristiques dans le domaine du pèlerinage et de la Omra.

Elle comprend quatre (4) sous-directions :

#### **La sous-direction du recensement et de l'enregistrement des biens wakfs, chargée :**

- de la recherche, l'enregistrement et la publicité des biens wakfs ;
- de la tenue des registres d'inventaire mobilier et immobilier des biens wakfs ;
- de l'inventaire des biens wakfs et de la confection d'une fiche spécifique à chaque bien wakf ;
- du suivi de la gestion des biens wakfs ;
- de l'aide à la formalisation du dossier administratif à toute personne désireuse de constituer un bien wakf ;
- du suivi de la publicité des certificats spécifiques aux biens wakfs.

#### **La sous-direction de l'investissement des biens wakfs, chargée :**

- de la réalisation des études relatives à l'investissement des biens wakfs et à leur développement ;
- du suivi et du contrôle des opérations financières et comptables des biens wakfs ;
- du suivi du recouvrement des loyers et de l'entretien des biens wakfs ;